Mouvement des Entreprises de France

Une réforme indispensable pour sauvegarder notre système de retraites

Publié le 10 janvier 2023

Le Mouvement des entreprises de France salue l'engagement du gouvernement pour réformer notre système de retraites.

Les décisions responsables et pragmatiques qui ont été arrêtées doivent permettre de préserver durablement l'équilibre des régimes de retraite par répartition.

Les chiffres sont clairs. Il y a un problème d'équilibre financier qui menace la pérennité de ces régimes : en 1960 plus de 4 actifs cotisaient pour financer la retraite d'1 retraité, aujourd'hui il n'y a plus qu' 1,7 actif pour 1 retraité.

Il en résulte une dégradation de la situation financière à partir de cette année pour atteindre un déficit de 12,4 milliards d'euros en 2027, de 13,5 milliards en 2030, et de 21,2 milliards en 2035 (selon le COR).

Assurer l'avenir de ce pilier du modèle social du pays, tout en maintenant le pouvoir d'achat des actifs et des retraités, conduit nécessairement à travailler plus longtemps pour garantir le niveau des retraites des Français, et préserver la solidarité intergénérationnelle.

A cet égard, le relèvement de l'âge de départ à 64 ans complété d'une accélération de l'allongement, déjà prévu, de la durée de cotisation, est indispensable au regard du défi à relever.

De leur côté, les entreprises joueront leur rôle et sont prêtes à se mobiliser pour l'emploi des seniors. Le Mouvement des entreprises de France a fait plusieurs propositions visant à développer le cumul emploi-retraite, les retraites progressives et les dispositifs de formation. Il reste en revanche opposé au principe d'un index seniors ; si un outil de mesure devait néanmoins être prévu, il faudrait qu'il soit construit à partir d'indicateurs « maîtrisables » par les entreprises (taux d'accès à la formation, nombre de visites médicales de mi-carrière, etc.), dont les modalités seraient négociées par branche ou par entreprise.

Sur l'usure professionnelle, sa prise en compte par un dispositif spécifique d'identification de métiers exposés qui donnerait droit à départ anticipé en cas de constatation médicale d'une usure prématurée constitue une position équilibrée. La prévention du risque est privilégiée avec la mise en œuvre de plans de prévention dédiés, négociés au niveau de chaque branche professionnelle.

Le relèvement du minimum de pension s'appliquera à tous les retraités. C'est une mesure juste qui récompense le travail. Elle devra être calibrée afin de maintenir l'écart entre revenus du travail et prestations retraite.

Le Mouvement des entreprises de France souhaite que les mesures annoncées permettent, à l'issue du débat parlementaire, d'atteindre l'équilibre global du système afin de résorber le déficit dans les années qui viennent et de préserver ainsi un système juste et efficace auquel les Français sont légitimement attachés.